

L'action de formation préalable au recrutement (AFPR)

L'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) permet la mise en place d'une formation de préparation à cette prise de poste. Elle finance en partie les frais que vous engagez pour une formation réalisée en interne ou en organisme extérieur.

Vous sollicitez Pôle emploi pour un recrutement : un CDD d'au moins six mois à moins de douze mois, un contrat de professionnalisation à durée déterminée, un contrat de travail temporaire pour des missions de minimum six mois dans les neuf prochains mois. Votre conseiller a diagnostiqué avec vous la difficulté de trouver un candidat correspondant exactement au profil de poste. L'objectif est de résorber efficacement l'écart entre les compétences du candidat que vous reprenez et les compétences requises par le poste.

QUELS EMPLOYEURS ?

Tous les employeurs du secteur privé ou secteur public.

QUI FORMER ?

Le demandeur d'emploi, indemnisé ou non, présélectionné sur l'emploi à pourvoir est formé sur **une durée de 400 heures maximum**, afin de lui permettre d'acquérir les qualifications et compétences professionnelles nécessaires pour accéder à un emploi vacant.

L'action de formation préalable au recrutement peut être mise en place pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

QUELS AVANTAGES ?

L'action de formation préalable au recrutement vous permet d'embaucher, à l'issue d'une formation définie avec vous, un candidat immédiatement opérationnel sur son poste de travail. L'acquisition des compétences pour occuper ce poste peut se faire soit dans votre entreprise, soit dans un centre de formation.

Une aide au financement de la formation vous est versée si vous embauchez le demandeur d'emploi dans les conditions prévues au moment de la signature de la convention AFPR :

- aide maximale de **5 € net par heure pour une formation interne, dans la limite de 2 000 €**,
- aide maximale de **8 € net par heure de formation externe, soit 3 200 € au maximum pour 400h de formation**.